Image not found or type unknown

Ma concubine est partie avec ma fille de 4mois

Par **jonathan78**, le **28/04/2014** à **16:25**

bonjour,
je vous explique la situation, cela fait 5 ans que j'ai rencontrer la mère de ma fille. elle est originaire de Toulouse, il y a deux ans nous décidons de concevoir un enfant, ce qui a pris un an a peu près. Sa grossesse c'est très bien passée, j'étais a ces côté puisque que je venais de me faire opérer des ligaments d'un genou.(elle était triste de n'avoir pas eu le soutient de sa mère qui n'ai pas venu la voir une seule fois)j'ai assisté à l'accouchement qui n' pas était une partie de plaisir pour elle. au final tout c'est bien passé notre fille et sa mère vont bien. nous vivons a coté de saint germain en laye dans un t2 de 50m².tout était près pour son arrivée.les premiers mois ce passent plutôt bien mis a part quelque petite tension du quotidien. jusqu'au jour ou elle part voir ses parents a Toulouse pour une a deux semaines. deux semaines passent elle veut encore rester.je lui dit de faire comme elle le sent si tu veux rester une semaine de plus reste et je te reprends un billet d'avion quand tu veux.de la elle me dit qu'elle reviendra avec sa mère pour faire la route en voiture.ok pas de problème.je les attends le mercredi en fin de journée et la elles débarquent avec un ami de sa mère dans la nuits de mardi a mercredi vers 2h30 de la nuit pas un coup de tel rien. bon content de voir ma fille je fais fi. le lendemain matin je vais au boulot je viens de créer une société. a 14h j'ai un appel pour me dire qu'il sont repartis sur Toulouse. n'y croyant pas je décide d'aller a mon domicile et la plus rien plus une de ses affaires et celle de ma fille elles avaient tout pris.j' étais au fond du trou. depuis elle vit chez ses parents a Toulouse. et compte rester vivre la bas. depuis j'y suis aller plusieurs fois je n'ai aucun problème je peux voir ma fille je dors chez eux. mais comme je viens de créer ma société je ,ne peux y aller qu'une fois par mois financièrement c'est compliqué en plus je lui donne 500€par mois comme elle est en congés parental pas de revenu.je suis peut être trop con. qu'elle procédure dois je engager pour avoir la garde de ma fille car pour l'instant sa mère a décidé de rester a Toulouse alors qu'elle est professeur des écoles a 5 min de chez nous.ce qui me fait peur c'est qu'elle prolonge son congés a trois ans.

Par **jonathan78**, le **28/04/2014** à **18:50**

ma question est, qu'elles sont les procédures a suivre si elle décide de rester a Toulouse pour avoir la garde de ma fille. qu'elles sont mes chances? Et ce qui m'énerve dans cette histoire c'est qu'elle se croit dans son droit et que ça ne lui pose pas de problème de m'avoir "abandonné". si je veux la voir je descend a Toulouse,

Par **Jibi7**, le **28/04/2014** à **21:17**

Bonsoir...

l'abandon du domicile familial associé a la soustraction d'un enfant est evidemment poursuivi . Obtenir la garde d'un bébé alors que vous vous dites vous meme très pris par votre entreprise, sauf à avoir comme votre compagne l'aide de parents...risque d'être difficile à obtenir via la justice.
Il existe des organismes de mediation familiale qui devraient pouvoir vous aider a trouver des solutions qui vous permettent de garder le lien avec votre famille et de prendre un peu de recul.
Il faut savoir qu'en général l'année qui suit une naissance est généralement considérée comme source de fragilité pour la mère : babyblues, deprime post partum...

ps selon votre type d'activité si elle était transferable sur Toulouse faites le test d'annoncer votre installation pour voir un peu les reactions

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés